

BRED BANQUE POPULAIRE

BANQUE & ASSURANCE

CONVENTION DE DOMICILIATION paiement sauf désaccord

Entre la BRED BANQUE POPULAIRE, 18 QUAI DE LA RAPEE 75012 PARIS et DISTRIBUTION PARFUMS ACCESSOIRES, ci-après dénomée le Client.

1. OBJET

La présente convention a pour objet de préciser la procédure convenue entre la BRED BANQUE POPULAIRE et le Client pour le paiement des effets domiciliés par le client sur son compte numéro 213,06,7507 à la BRED BANQUE POPULAIRE.

2. INFORMATION DU CLIENT

La BRED BANQUE POPULAIRE met à disposition de sa clientèle, selon les usages interbancaires, quelques jours avant chaque échéance, la liste des effets qui se présentent pour l'échéance concernée. Cette information est mise à disposition sur support papier comme le prévoit la réglementation en vigueur.

3. CONVENTION DE PAIEMENT SAUF DESACCORD

Le Client demande expressément à la BRED BANQUE POPULAIRE qui l'accepte, de payer sans autre avis tous les billets à ordre relevés et toutes les lettres de change relevés acceptées, domiciliés sur ledit compte. Le Client demande expressément à la BRED BANQUE POPULAIRE qui l'accepte, de payer sauf avis contraire, toutes les lettres de change relevés non acceptées, domiciliées sur ledit compte. Cet avis contraire devra être donné par le Client et reçu par la BRED BANQUE POPULAIRE, au plus tard le jour ouvré précédent l'échéance de l'effet concerné :

soit par courrier, à l'adresse suivante :

BRED BANQUE POPULAIRE, PEO 8298C 4 ROUTE DE LA PYRAMIDE 75132 PARIS CEDEX 12

.soit par fax au numéro :

01.48.98.67.95

4. CONTROLE DES PAIEMENTS

Le Client est averti régulièrement des échéances débitées sur son compte.

La BRED BANQUE POPULAIRE s'engage, dans les trois jours ouvrés suivant chaque échéance, à assurer le rejet à posteriori des effets que le client souhaite contester pour un motif valable. Les frais éventuels du rejet seront à la charge du Client.

5. DUREE ET DENONCIATION DE LA CONVENTION

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Chaque partie peut y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec accusé réception moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Toutefois, le contrat sera résilié de plein droit en cas de clôture du compte ou de liquidation judiciaire du titulaire du compte.

Fait à CAF PARIS OPERA, le 21/11/2017

Pour le Client

Pour la BRED BANQUE POPULAIRE

CONTRACTOR DESCRIPTION